

# AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

## MARCHE PUBLIC DE SERVICES

**CONCEPTION ET REALISATION D'UN ENSEMBLE D'ŒUVRE(S)  
AU TITRE DU 1% ARTISTIQUE,  
pour  
le bâtiment Chimie Matériaux Procédés (CMP)  
à l'Université Toulouse III - Paul Sabatier**

### 1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

Type d'organisme : ETAT

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

**UNIVERSITE TOULOUSE III – PAUL SABATIER**  
**118, route de Narbonne**  
**31062 Toulouse cedex 9**

### 2 - OBJET DU MARCHE

Objet du marché : **Conception et réalisation artistique au titre du 1% artistique pour la construction du bâtiment Chimie Matériaux Procédés (CMP)**

Catégorie de services : 26

Classification CPV (Vocabulaire commun des marchés) : Objet principal : 92310000-7

Lieu d'exécution : Toulouse

### 3 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

En application du décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié par le décret n° 2005-90 du 4 février 2005 et des articles R.2172-7 à R.2172-14 du code de la commande publique, l'Etat est dans l'obligation de consacrer 1 % du coût des travaux de construction ou de réhabilitation de bâtiments publics, à la réalisation d'une ou de plusieurs œuvres d'art originales, d'artistes vivants, destinées à s'insérer dans l'espace public.

Le bâtiment CMP - Chimie Matériaux Procédés est un des plus importants projets du plan Toulouse Campus. Il s'agit de regrouper tout le Pôle Chimie de l'université Toulouse III – Paul Sabatier dans un seul bâtiment qui accueillera de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. Le campus de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, conçu à la fin des années 60, s'étend sur plus de 125 ha.

Ce futur bâtiment réunira les bureaux et les salles d'expérimentation de plusieurs structures de recherche scientifique en chimie de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ainsi qu'une salle de séminaire de 120 places afin de constituer un pôle majeur de la chimie. Il s'agit du CIRIMAT (Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux), de l'ICT (Institut de Chimie de Toulouse), des IMRCP (Interactions Moléculaires et Réactivité Chimique et Photochimique), du LGC (Laboratoire de Génie Chimique), du LHFA (Laboratoire d'Hétérochimie Fondamentale et Appliquée) et du SPCMIB (Synthèse et Physicochimie de Molécules d'Intérêt Biologique).

La recherche en chimie des procédés effectuée dans ces laboratoires induit des demandes très spécifiques. Les architectes ont imaginé un bâtiment pouvant évoluer afin de se projeter sur les 40 ou 50 ans à venir.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet TRACE Architectes.

Thierry Castelain, architecte, a imaginé un bâtiment évolutif avec des ventelles métalliques verticales sur ses façades et des gaines pour le renouvellement d'air. Les façades présentent des reflets changeants au cours de la journée tout en conservant une unité de l'ensemble avec des éléments horizontaux ou verticaux reflétant ainsi l'idée de la transformation de la matière mais aussi l'intégration de la fonction de passage.

Avec une superficie de plancher de 14 600 m<sup>2</sup> répartis sur 5 niveaux, le bâtiment accueillera à sa réception, fin 2026, 350 personnes travaillant sur différentes spécialités de la chimie, des matériaux et des procédés.

### **Éléments essentiels du programme de la commande :**

- le programme artistique :

La proposition artistique pourra s'inspirer du domaine de recherche dans lequel travaillent les utilisateurs du bâtiment : la chimie.

Mais le propos de l'œuvre devra précisément s'inspirer de la transformation de la matière qui est le dénominateur commun aux différentes structures de recherche regroupées dans ce futur Pôle Chimie. Cette transformation de la matière est expérimentée à différents niveaux par la manipulation des atomes et des molécules, des composés de synthèse aux nouvelles transformations chimiques, de la chimie moléculaire à la chimie organométallique.

La présence du Fil d'Ariane, œuvre du 1% artistique originelle du campus, créée par Philolaos en 1974 et située non loin du bâtiment, a été prise en considération par l'architecte et pourra également l'être dans cette proposition artistique.

- L'implantation du projet artistique :

- le parvis extérieur, entre l'entrée principale du bâtiment et le cours des Sciences. Ce parvis a une profondeur de 13m et une largeur de 45m. Le bâtiment a une hauteur de 22m.

Le sol du parvis est engazonné. Il comporte :

- un cheminement piétonnier existant le long de la voirie, traité en stabilisé,
- un cheminement piétonnier prévu accessible PMR perpendiculaire à la façade, donc traversant le parvis, et desservant directement le hall d'entrée du bâtiment, envisagé traité avec des éléments linéaires transversaux.

L'œuvre pourra relever de différentes natures propres aux arts plastiques : peinture, sculpture... Les caractéristiques propres au bâtiment concerné excluent les œuvres utilisant le son.

Située en extérieur, l'œuvre devra être adaptée à l'activité environnante, aux variations climatiques et à la lumière. Son entretien devra être facile, à moindre coût et ne générera pas l'utilisation de matériel particulier. L'œuvre devra être pérenne et être réalisée dans des matériaux non périssables ni obsolètes, voire même éco-responsables dans la mesure du possible, tout en respectant les règles et normes de sécurité. Elle ne devra pas générer de nuisances sonores ni vibratoires (proximité des bureaux et des laboratoires de recherche).

#### **4 - CONDITIONS RELATIVES A LA CONSULTATION**

A l'issue de l'analyse des candidatures, 5 candidats maximum seront retenus pour proposer un projet.

Les candidatures sont ouvertes à des artistes ou à des groupes pluridisciplinaires artistiques, comme par exemple des scénographe, peintre, sculpteur, etc....

Dates principales prévisionnelles :

Date limite de remise des candidatures : 23 janvier 2023 16H

Réunion du comité artistique pour le choix des candidats : février 2023

Visite du site par les candidats retenus : fin février 2023

Retours des propositions des candidats : mai 2023

Audition des candidats par le comité artistique : juin 2023

Commande de la création du 1% : juillet 2023

Date de livraison/mise en place de la création du 1% : 2026

#### **5 - MONTANT DE L'ENVELOPPE DE L'OPERATION 1% ARTISTIQUE :**

La somme allouée au 1% artistique du projet de construction du bâtiment **Chimie Matériaux Procédés (CMP)** est de **191 000 € TTC (prix ferme)**.

Ce montant correspond à la rémunération du ou des artistes pour la réalisation et l'installation de l'ensemble de l'œuvre y compris les fournitures de matériaux et matériels. Il inclut également les honoraires et droits d'auteur, les prestations intellectuelles connexes mais aussi l'acheminement de la création artistique, les taxes et charges afférentes et les déplacements des personnes en lien

avec la réalisation de l'œuvre ainsi que toutes les charges et cotisations sociales (en cas de non présentation de dispense de précompte).

## **6 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ**

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Articles L.2192-10 et R.2192-10 du code de la commande publique.

## **7 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3, R. 2143-6 à R. 2143-10, R. 2143-11, R. 2143-12 et R. 2143-16 du Code de la commande publique).

Les dossiers de candidatures seront examinés par le Comité artistique, dont la composition est définie à l'article R.2172-18 du code de la commande publique, qui retiendra un maximum de 5 dossiers pour participer à la seconde phase de sélection du lauréat. Les candidats sont invités à venir présenter leur projet en personne aux membres du comité lors de la deuxième phase de la consultation.

Ce comité procédera à un classement des candidatures sur la base des critères ci-après :

- **Critères de sélection des candidats :**

- Qualité et pertinence des **références** présentées par rapport aux éléments du programme de commande ou tout autre moyen permettant d'accréditer la capacité du candidat.

- Adéquation de la démarche artistique présentée avec les éléments du programme, l'engagement de la démarche au regard de création contemporaine, , la pertinence de la note de compréhension et la motivation exprimée pour le projet.

- **Composition du dossier de candidature à remettre :**

- Situation juridique :**

- **Formulaire DC1**, lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants **dûment rempli**,

- **Formulaire DC2**, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement **dûment rempli accompagné des annexes mentionnées**

- Déclaration sur l'honneur :

- a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales;

- b) Qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir;

c) Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L8221, L8231, L8241, L8251 et L8252 du Code du Travail ;

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Une assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité (facultatif au stade de la candidature, mais fortement conseillée)
- Une garantie professionnelle ou n° d'immatriculation de l'artiste (attestation Maison des artistes ou AGESEA, n° de SIRET, ou équivalent étranger)

### **Capacité économique et financière :**

- Revenus ou chiffres d'affaires des 3 dernières années.

### **Dossier artistique :**

- Une lettre de motivation (format A4, une page recto/verso maximum)
- Un curriculum vitae détaillé (travaux, expositions, publications...) par artiste, même dans le cas d'un groupement d'artistes (format A4, une page recto/verso maximum par CV hors images qui seront à présenter en annexe)
- Dans le cas d'un groupement d'artistes une note sur l'organisation de travail et la répartition des « tâches »,
- Les références les plus significatives illustrant par des visuels au format JPEG de préférence, la complémentarité et la pertinence du groupement d'artistes proposé. Dans le cas d'un groupement d'artistes ayant déjà collaborés ensemble, joindre une note exposant le travail réalisé conjointement.
- Une note de compréhension : le candidat devra présenter son approche artistique des orientations du programme sans pour autant décrire un projet finalisé. (format A4, une page recto/verso maximum). Cette note sera accompagnée d'une sélection de 4 visuels d'œuvres ou projet d'œuvres au format JPEG de préférence, avec un descriptif simplifié, ou légende de repérage : nom de l'artiste, du maître d'ouvrage commanditaire, le montant en euros, l'année de réalisation.

Ces visuels seront projetés aux membres du Comité artistique.

Le dossier artistique ne peut pas être remplacé par un catalogue.

Le candidat respectera l'ensemble des documents demandés dans le présent avis de publicité. Dans le cas contraire, le Comité artistique se réserve le droit de ne pas examiner un dossier incomplet.

En cas de co-traitance ou de sous-traitance, chaque co-traitant ou sous-traitant devra transmettre un dossier administratif et artistique.

En cas de groupement, la forme juridique souhaitée est le groupement conjoint avec mandataire solidaire.

***L'attention des candidats est attirée sur l'importance des renseignements qu'il portera sur ces documents qui seront présentés in extenso aux membres du comité artistique.***

## 8 - INDEMNITE DES PROJETS DES CANDIDATS NON RETENUS

L'indemnité attribuée pour les projets des candidats non retenus est de **8 000 €**. Elle pourra être versée à chacun des artistes ou groupements d'artistes admis à présenter une offre après la première phase mais non retenus à l'issue de la seconde.

Cependant le maître d'ouvrage peut décider de supprimer ou réduire le montant de l'indemnité en cas d'insuffisance manifeste du projet.

Les candidatures non retenues à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase (candidatures) n'ouvriront droit à aucune indemnité.

## 9 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION LORS DE LA CONSULTATION DES CANDIDATS ADMIS À PRÉSENTER UNE OFFRE :

**Offre appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- La compréhension et l'adéquation de la démarche artistique avec le programme de la commande : 40%
- La qualité d'intégration de la création avec la réalisation architecturale : 30%
- La pérennité de l'œuvre, la facilité d'entretien et de maintenance, la qualité des conditions de sécurité et les délais : 20%
- Le prix proposé pour la réalisation de l'œuvre : 10%

## 10 - PROCEDURES

Mode de passation : Marché en procédure adaptée (Mapa) restreint, passé en application de l'article 28 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## 11 - CONDITIONS DE DÉLAI

Date limite de réception des candidatures : **23 janvier 2023 à 16h00**

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 12 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Renseignements complémentaires :

Pour la suite de la procédure, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les offres reçues.

Les DC1, DC2, sont disponibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des candidatures, une demande écrite sur la plateforme achatpublic.com.

### **13 - MODALITES DE DEPOT DES PLIS**

Les dossiers de candidature seront transmis sous forme dématérialisée sur la plateforme suivante :

[www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

Les candidats peuvent télécharger l'intégralité du dossier et répondre à la consultation à l'adresse suivante :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2022\\_yKe0wg8qQv](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2022_yKe0wg8qQv)

ou

<https://cutt.ly/uVZQfPI>

Les dossiers qui parviendraient après la date et heure fixées ne seront pas recevables.

### **14 - ADRESSES COMPLEMENTAIRES**

Adresses pour renseignements d'ordre administratif et technique :

DRAC Midi-Pyrénées - Service des Arts plastiques :

Marie-Béatrice ANGELE - 05.67.73.20.19 - courriel : marie.angele@culture.gouv.fr

Pôle culture de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier :

Véronique PREVOST – 05.61.55.62.63 - courriel : veronique.prevost@univ-tlse3.fr

Département achat public de l'université Toulouse III – Paul Sabatier :

- Courriel : service-marches@univ-tlse3.fr

### **15 - VOIES DE RECOURS**

En cas de litige, le droit français est seul applicable et les tribunaux français seuls compétents.

La juridiction compétente est le tribunal administratif de Toulouse dont les coordonnées sont les suivantes :

Tribunal administratif de Toulouse  
68, rue Raymond IV  
B.P. 7007  
31068 Toulouse Cedex 07  
Téléphone : 05 62 73 57 57    Télécopie : 05 62 73 57 40  
Courriel : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)

### **16 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :**

18/10/2022